Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : ACMP

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

DECISION DU MAIRE

N° 047/2026

Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Wiener au profit de l'association Essonne Cadres

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23,

Vu la délibération n°9/2026 du conseil municipal du 2 avril 2026 visée en préfecture le 9 avril 2026 portant délégations données au maire par le conseil municipal,

Vu la demande de mise à disposition de la salle Wiener formulée par l'association Essonne Cadres, représentée par son président, Monsieur Thierry Puydoyeux, domiciliée 10, avenue du Noyer Lambert, 91300 Massy.

Considérant la volonté municipale de soutenir l'activité associative de la commune.

D E C I D E

Article 1er : De mettre à disposition à titre gracieux, la salle Wiener, située rue Salvador Allende, au profit de l'association Essonne Cadres, pour l'année scolaire 2026/2027

Article 2 : Il est convenu que l'association occupe la salle aux jours et horaires suivants :

- **Les 2ème et 4ème lundis de 9h30 à 16h30,** à l'exclusion des périodes de vacances scolaires et la période estivale.

Article 3 : Un exemplaire de cette décision sera transmis à :
- Madame la préfète de l'Essonne,
- L'association Essonne Cadres par Monsieur Thierry Puydoyeux en qualité de président

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fleury-Mérogis, le 13 octobre 2026

VILLE DE FLEURY-MÉROGIS - 91 -

Yahaya Soukouna
Maire de Fleury-Mérogis

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.